

## RESOLUTION SUR LE ZIMBABWE

La Conférence de l'Union Africaine, réunie, en sa onzième session ordinaire du 30 juin au 1er juillet 2008 à Sharm El Sheikh (Egypte);

**Gravement préoccupée** par la situation qui prévaut au Zimbabwe,

**Gravement préoccupée par** les Rapports négatifs des observateurs de la SADC, de l'Union Africaine et du Parlement panafricain sur le 2ème tour de l'élection présidentielle du Zimbabwe tenue le 27 juin 2008 ;

**Gravement préoccupée par** la violence et les pertes en vies humaines survenues au Zimbabwe,

**Considérant** l'urgente nécessité de prévenir la détérioration de la situation et pour éviter la propagation de la violence avec son impact négatif sur le pays et la sous-région;

**Considérant en outre** la nécessité de créer un environnement propice à la démocratie ainsi qu'au développement du peuple zimbabwéen;

**Exprimant** son gratitude à la SADC et son Organe sur la Coopération en matière de politique, de défense et de sécurité ainsi qu'au Facilitateur du Dialogue Inter-Zimbabwéen, à Son Excellence Thabo Mbeki, Président de la République d'Afrique du sud et à Son Excellence Jean Ping, Président de la Commission de l'Union Africaine pour le travail qu'ils font en vue de réconcilier les partis politiques ;

**Reconnaissant** la complexité de la situation au Zimbabwe;

**Prenant note de** la volonté des dirigeants politiques du Zimbabwe d'entamer des négociations en vue d'établir un Gouvernement d'union nationale;

**Prenant en outre** note du fait que les discussions préparatoires sur cette question ont déjà commencé dans le cadre de la facilitation de la SADC;

**Décide :**

- 1. D'ENCOURAGER** le Président Robert Mugabe et le dirigeant du parti MDC, M. Morgan Tsvangirai, à respecter leur engagement à entamer le dialogue en vue de promouvoir la paix, la stabilité, la démocratie et la réconciliation du peuple Zimbabwéen;
- 2. D'APPUYER** l'appel à la formation d'un Gouvernement d'union nationale;

3. **DE SOUTENIR** la Facilitation de la SADC et **RECOMMANDE** que les efforts de médiation de la SADC se poursuivent afin d'aider la population et les dirigeants du Zimbabwe à résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés. A cet égard, la SADC doit mettre en place un mécanisme sur le terrain en vue de profiter de la dynamique pour parvenir à une solution négociée;
4. **LANCE UN APPEL** aux Etats et aux parties concernées pour qu'ils s'abstiennent de toute action qui pourrait avoir un impact négatif sur le climat de dialogue.